



Prises de position - 2005

7 novembre 2005

Communiqué de l'ABF

Suite à un article de Delphine de Maleville paru dans Le Figaro intitulé "l'homoparentalité racontée aux tout-petits" accompagné d'une interview de la pédiatre Edwige Antier, L'ABF défend le droit à l'accès de tous à des points de vue pluralistes au sein des bibliothèques.

[Communiqué](#)

22 septembre 2005

Rapport Stasse : peut mieux faire

L'ABF s'est associée avec 7 autres associations pour publier une réaction commune au [rapport de M. François Stasse](#) sur l'accès aux documents numériques dans les bibliothèques, dans le cadre de l'examen prochain de la loi sur le Droit d'auteur et les droits voisins.

[Communiqué](#)

6 septembre 2005

Le CSB ne doit pas disparaître

Dans une déclaration commune avec 6 autres associations, l'ABF rappelle son attachement au Conseil Supérieur des Bibliothèques, organisme consultatif essentiel pour tous les acteurs de la société concernés par les bibliothèques : élus politiques et universitaires, enseignants, professionnels du livre et des bibliothèques, responsables administratifs.

[Déclaration commune](#)

25 juin 2005

Les motions de l'ABF votées en assemblée générale le 20 juin

L'ABF, réunie en congrès national à Grenoble, a tenu son assemblée générale statutaire. Pendant cette session, des motions d'orientation ont été votées dont vous trouverez les textes ci-joints. Ces motions témoignent à la fois des préoccupations des bibliothécaires et des positions de l'association sur ces sujets, qu'il s'agisse de la bibliothèque numérique européenne, de la réforme des concours, de la retraite des enseignants, du droit d'auteur ou de la Bibliothèque du comité d'entreprise Renault Le Mans.

[Bibliothèque du CE Renault Le Mans](#)

[Retraite des enseignants](#)

[Concours de la FPT](#)

7 juin 2005

Le rapport Stasse en ligne

François Stasse a remis le rapport qui lui avait été commandé par le ministre de la Culture et de la communication pour proposer des pistes en vue d'accords contractuels avec les ayants droit se situant dans la logique du projet de loi. Reconnaisant un déséquilibre possible en défaveur du public, François Stasse fait quatre propositions :

- permettre la consultation sur place par des chercheurs sur des postes dédiés de bibliothèque d'une certaine importance d'oeuvres sous forme numérique de la " zone grise " (production éditoriale qui a cessé de vivre commercialement mais qui reste protégée juridiquement) ;
- permettre à titre expérimental la consultation à distance par des chercheurs qui s'acquitteraient d'un droit d'oeuvres sous forme numérique de la " zone grise " (production éditoriale qui a cessé de vivre commercialement mais qui reste protégée juridiquement) ;
- permettre dans les bibliothèques de déchargement d'extraits limités à 5% du volume informatique à des fins de recherche et d'enseignement ;
- permettre à l'ensemble des bibliothèques publiques le transfert d'oeuvres issus de supports ou formats obsolètes à des fins de conservation.

Le rapport complet est en ligne sur le site droitauteur.levillage.org

22 avril 2005

46 adhérents de la bibliothèque du CE de Renault-Le Mans devant le tribunal

Dans le cadre de la mobilisation contre la fermeture de la bibliothèque du CE, une opération de prêt massive avait permis le 14 décembre dernier à des adhérents de "mettre à l'abri" le fonds adultes de la bibliothèque, menacé de vente par la direction du CE. Celle-ci assigne aujourd'hui 46 lecteurs devant le Tribunal de Grande Instance du Mans, le 11 mai prochain. Alors qu'un dialogue semblait à portée de main sur l'avenir de la lecture publique au sein de l'entreprise, et à l'heure où le Ministère de la Culture nomme un rapporteur sur la question des bibliothèques d'entreprise, l'ABF renouvelle son souhait de voir une solution raisonnable trouvée dans l'intérêt des lecteurs et condamne fermement le choix de l'affrontement qui semble être celui de la direction du CE.

2 avril 2005

Droits d'auteur : des municipalités se mobilisent

Après le Conseil municipal de Rennes en janvier, celui de Clamart vient de décider le 30 mars d'un voeu demandant l'intégration d'exceptions au projet de loi relatif au droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information. Pour en savoir plus, visitez le site droitauteur.levillage.org

Les voeux sont en ligne dans la rubrique "[nous ne sommes pas seuls](#)" de ce site de mobilisation interassociations.

25 mars 2005

L'ABF prend position sur la réforme des retraites

L'Association des bibliothécaires français a pris connaissance du projet de décret concernant l'application de la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Cette loi prévoit la mise en place d'une procédure originale permettant aux personnels enseignants relevant des ministères chargé de l'Education nationale et de l'Agriculture, d'entreprendre une seconde carrière dans les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs...

Communiqué

22 mars 2005

Lettre ouverte au Président Chirac sur Internet et les bibliothèques

Suite à la rencontre du 16 mars entre le Président de la République, le Ministre de la Culture et de la Communication et le Président de la BNF, 8 associations dont l'ABF ont adressé une lettre ouverte à M. Chirac, en ligne sur le site interassociatif droitauteur.levillage.org dédié à la mobilisation pour la modification du projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins.

2 mars 2005

Solidarité avec les bibliothèques du Sri-Lanka

Suite à une démarche de la commission internationale de l'ABF, les collègues srilankais organisés autour de la bibliothèque nationale de Colombo, proposent une liste de bibliothèques publiques et scolaires qui pourraient être jumelées avec des bibliothèques françaises dans le cadre de la reconstruction suite au tsunami de décembre.

18 février 2005

Vers une modification des épreuves des concours territoriaux

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a approuvé le 16 février 2005 une réforme d'une partie des concours de la filière culturelle territoriale dont voici l'essentiel (information retranscrite du site de l'ADBDP) :

- agent qualifié du patrimoine : suppression de l'épreuve de mathématiques
- assistant de conservation : professionnalisation avec une épreuve de questionnaire par spécialité au concours externe et note à partir d'un dossier par spécialité au concours interne
- assistant qualifié de conservation : questionnaire par spécialité et composition par spécialité au concours externe ; questionnaire par spécialité et rapport sur dossier par spécialité au concours interne
- bibliothécaire : composition par spécialité et note de synthèse par thématique (plus de questionnaire) au concours externe ; étude de cas par spécialité par spécialité et note de synthèse par thématique au concours interne